

**Union synodale réformée évangélique Berne – Jura**

**Arrondissement du Jura**

## **Procès-verbal du synode d'arrondissement**

---

**Samedi 15 juin 2019 à 08.00 h.  
Centre de Sornetan à Sornetan**

---

<i>Présidente :</i>	<i>Mme Dominique</i>	<i>Bocks</i>	<i>Bassecourt</i>
<i>Vice-présidence :</i>	<i>Mme Mary-France</i>	<i>Hofer</i>	<i>La Heutte</i>
<i>Secrétaire</i>	<i>Mme Véronique</i>	<i>Grosjean,</i>	<i>Vauffelin</i>
<i>Scrutateurs</i>	<i>Mme Mariette</i>	<i>Montavon</i>	<i>Glovelier</i>
	<i>M. David</i>	<i>Giauque</i>	<i>Corgémont</i>

---

## Ordre du jour :

### Synode d'arrondissement

1. Ouverture du synode
    - Chant et prière - salutations
  2. Nomination des scrutateurs
  3. Election d'un-e vice-président-e du jour
  4. Procès-verbal du Synode du 10 novembre 2018
  5. Rapports Arrondissement 2018
    - Discussion et acceptation
  6. Comptes CSJ 2018
    - Discussion et acceptation
  7. Election de 2 membres de l'organe de vérification des comptes CSJ et FJEFE pour la fin de législature 2016 – 2020
    - 1 vérificateur, 1 suppléant
  8. Cible Terre Nouvelle 2020
    - Discussion et acceptation
    - Modification du calcul de la cible Terre Nouvelle dès 2021
  9. Communications
  10. Interventions parlementaires
    - Postulat du pasteur David Giauque
    - Motion du pasteur David Giauque
  11. Divers
-

---

## 1. Ouverture du synode – salutations

---

En l'absence du président, M. Pierre-André Lautenschlager, la présidence de ce synode sera assumée par la vice-présidente **Mme Dominique Bocks**.

- **La présidente** souhaite la bienvenue aux invités, aux nombreux délégués et à la presse. Elle relève que l'ordre du jour très fourni ne permettra peut-être pas de terminer cette session ce matin et qu'il faudra reprendre les délibérations en début d'après-midi.

Elle salue :

Messieurs :

Pierre Ackermann, membre du conseil de l'Eglise réformée du Canton de Jura  
Philippe Kneubühler, conseiller synodal  
Martin Koelbing, délégué aux affaires ecclésiastiques

Les personnes suivantes se sont excusées de ne pouvoir participer au synode :

Mesdames :

Evi Allemann, conseillère d'Etat  
Marlène Frochoux  
Aline Gagnebin  
Dominique Giauque-Gagnebin  
Lucette Grossenbacher  
Anne-Dominique Grosvernier  
Liliane Gujer  
Stéphanie Niederhauser, préfète du Jura bernois  
Josiane Richard  
Suzanne Romi  
Céline Ryf  
Leila Sieber  
Françoise Surdez

Messieurs :

Marc Balz  
Luc N. Ramoni  
Richard Riesen  
Jean-Marc Schmid  
Matteo Silvestrini  
Christophe Schroeder  
André Sunier  
Paul-André Visinand  
Alain Wimmer

La présidente passe ensuite la parole à **Mme Nadine Manson** qui invite à chanter la première strophe du Psaume 81 « Que nos chants joyeux ». Elle propose la lecture d'un texte d'un de ses anciens collègues « La fraîcheur de Dieu, conserver le goût à la vie, l'enthousiasme, la curiosité. La joie d'être vivant et conscient de l'amour de Dieu, même lorsque la vie est plus difficile, que vous devez lutter ou vous défendre, que vous devez réfléchir sur ce que vous devez ou voulez faire, malgré la maladie ou le deuil. Gardons cette fraîcheur et ce goût à la vie, c'est ainsi que nous serons créatifs, heureux, une communauté de vie, des femmes et des hommes ouverts et curieux, sans crainte ni angoisse qui tiennent à vivre et à s'engager ensemble. Dieu est la source, le renouveau, la grâce, le pardon, notre force ». Puis elle invite à chanter les strophes 7 et 8 du Psaume 81.

---

## 2. Nomination des scrutateurs

---

2 scrutateurs sont proposés, aucune autre proposition n'est faite et ils sont nommés par acclamations et fonctionneront tant pour le synode que pour les assemblées de l'Association du Centre Sornetan et du CSP.

Il s'agit de :

Mme Mariette Montavon, Glovelier  
M. David Giauque, Corgémont

**51 ayants-droit participent au synode, le quorum étant de 44, le synode peut valablement délibérer.**

---

## 3. Election d'un-e vice-président-e du jour

---

Afin que le Bureau du synode soit complet il est proposé d'élire **Mme Mary-France Hofer** en qualité de vice-présidente du jour.

Aucune autre proposition n'est faite, Mme Hofer assumera donc la vice-présidence de ce synode.

L'ordre du jour est accepté tel que soumis.

---

#### 4. Procès-verbal du Synode du 10 novembre 2018

---

Le procès-verbal est mis en discussion.

La parole n'étant pas demandée il est procédé au vote et c'est à la majorité, sans remarque et une abstention que le procès-verbal est accepté tel que rédigé avec remerciements à son auteure.

---

#### 5. Rapports Arrondissement 2018

- **Discussion et acceptation**

---

Le rapport annuel 2018 était joint à la convocation, ce document regroupe les rapports en fonction de l'organisation du CSJ. Il se concentre sur les nombreuses activités déployées dans l'arrondissement.

Les rapports des différents départements sont parcourus et mis en discussion.

- **M. David Giauque** trouve le rapport de la commission diaconale, département théologie, relativement court, sachant que le rapport cantonal mentionne une possibilité de fusion avec la commission des stages il aimerait avoir des informations plus détaillées à ce sujet.

- **Mme Nadine Manson**, en charge du département théologie au sein du CSJ passe la parole à M. Philippe Kneubühler, conseiller synodal.

- **M. Philippe Kneubühler** explique que plusieurs séances se sont tenues, tout d'abord au niveau de l'arrondissement avec la commission des stages diaconaux et celle des stages pastoraux. Il relève que dans la partie alémanique deux commissions telles que celles de l'arrondissement sont instituées alors

qu'au niveau des Eglises réformées en suisse romande il n'y a qu'une seule structure pour l'encadrement des stagiaires pasteurs et diacres, il s'agit d'unifier cette pratique en fusionnant la commission diaconale jurassienne (CDJ) et la commission des stages (COMSTA). Pour ce faire il fallait revoir les statuts avec M. Marc Balz, président de la COMSTA. En collaboration avec le service juridique du secteur théologie de notre Eglise, un nouveau règlement est élaboré et sera soumis pour approbation au Synode.

- **M. Philippe Paroz**, président du CSJ, précise que la commission diaconale est une commission qui dépend du CSJ alors que la commission des stages est sous la compétence du Synode, les démarches doivent s'effectuer sur deux échelons, ce qui rend la procédure un peu plus longue et a nécessité la consultation du service juridique de notre Eglise.

Plus personne ne demandant la parole il est passé au vote et c'est à main levée et à l'unanimité que le rapport 2018 de l'arrondissement est accepté.

La présidente remercie le CSJ de son travail.

---

#### 6. comptes CSJ 2018

- **Discussion et acceptation**

---

Le compte de fonctionnement avec les commentaires y relatifs, le bilan, le rapport des vérificateurs des comptes se trouvent en annexe de la convocation reçue par les délégués.

La discussion est ouverte.

- **M. Silvano Keller** en charge du département des services centraux se tient à disposition pour répondre aux éventuelles questions.

Il est donné connaissance du rapport de vérification des comptes établi par Madame Valérie Roux et Monsieur Jacques Tanner qui proposent

d'approuver les comptes tels que présentés.

La parole n'étant pas demandée, les comptes 2018 présentant CHF 1'281'529.50 de charges contre CHF 1'253'119.52 de revenus donnant un excédent de charges de CHF 28'409.98 et un bilan présentant un total à l'actif et au passif de CHF 1'153'282.52 sont approuvés à l'unanimité tels que présentés avec remerciements à la secrétaire-caissière.

---

## 7. Election de 2 membres de l'organe de vérification des comptes CSJ et FJEFE pour la fin de législature 2016 - 2020

- 1 vérificateur , 1 suppléant

Le Synode du 21 mai 2016 a marqué le début de la législature 2016 – 2020, d'où l'obligation de procéder aux élections statutaires.

Suite à la démission de M. Hofer en 2018, le suppléant, M. Jacques Tanner, a accepté d'assumer la fonction de vérificateur et pour simplifier les délibérations de ce jour, le CSJ propose la candidature de M. Vincent Tanner de Tramelan en qualité de suppléant au sein de l'organe de contrôle du CSJ et FJEFE (Fonds jurassien d'encouragement à la formation en Eglise). M. Vincent Tanner occupe le poste de caissier auprès de la commune de Tramelan.

Il est précisé que MM. Jacques Tanner et Vincent Tanner n'ont aucun lien de parenté.

Conformément au Règlement interne du Synode de l'arrondissement ecclésiastique du Jura et du CSJ, lorsqu'il n'y a pas davantage de candidats éligibles que de postes à pourvoir et pour autant qu'il n'y ait pas d'opposition, le président déclare élus les candidats proposés.

Il n'y a pas d'autre proposition ni d'opposition, la présidente déclare donc élus :

- M. Jacques Tanner, Mont Soleil vérificateur des comptes du CSJ

et du FJEFE

- M. Vincent Tanner, Tramelan suppléant auprès de l'organe de vérification des comptes du CSJ et du FJEFE

La présidente les remercie de leur dévouement et les félicite de leur élection.

---

## 8. Cible Terre Nouvelle 2020

- Discussion et acceptation
- Modification du calcul de la Cible Terre Nouvelle dès 2021

- 
- Discussion et acceptation

La parole n'étant pas demandée il est passé au vote et c'est à main levée et à l'unanimité que la cible Terre Nouvelle 2020 s'élevant à CHF 700'000 est acceptée telle que présentée.

- Modification du calcul de la Cible Terre Nouvelle dès 2021

- **M. Philippe Paroz** rappelle que lors du dernier synode d'arrondissement il a été fait question du calcul de la cible Terre Nouvelle qui avait été décidé il y a fort longtemps. La cible se base sur le nombre de paroissiens x CHF 5.00 à quoi s'ajoute l'impôt simple x un certain facteur, 0.0118, pour 2020, qui donne le montant de la cible à atteindre. Or, il avait été relevé que le nombre de paroissiens mentionné dans le tableau ne correspondait plus à la réalité.

Le recensement de la population fournit tous les dix ans des informations sur la structure de la population.

Il est expliqué que les chiffres se basent sur le dernier recensement et c'est pourquoi ce sont les chiffres du recensement de 2010 qui sont pris en considération jusqu'au prochain recensement.

Dans le but de simplifier ce calcul, le CSJ propose de se baser uniquement sur les rentrées de l'impôt simple des paroisses.

Il précise que le montant global de la cible reste le même, il s'agit juste de la clef de répartition qui sera calculée

différemment sans la pondération du nombre de paroissiens.

La discussion est ouverte.

- **M. Raphaël Schaer** demande si une projection a été établie avec les deux calculs ?

- **M. Philippe Paroz** répond que non, il précise que la raison pour laquelle la somme de CHF 5.00 était perçue par paroissiens était la volonté d'impliquer les paroissiens.

- **M. Pierre Ammann** pense que fonder le calcul uniquement sur la capacité contributive de la paroisse est une meilleure solution que celle pratiquée actuellement. Il a le sentiment qu'il pourrait y avoir des différences non négligeables avec ce mode de calcul et pour permettre aux paroisses de faire des prévisions pour l'exercice 2021, il demande si une présentation d'une simulation basée sur le nouveau calcul pourrait être faite lors du prochain synode, cela donnerait un instrument de pilotage aux paroisses.

- **M. Philippe Paroz** trouve que c'est une excellente idée et la simulation sera établie et présentée au synode d'automne de cette année.

- **Mme Françoise Zwahlen Gerber** explique que le mode de calcul avait été décidé durant son mandat de présidente auprès de Terre Nouvelle. Un don à Terre nouvelle doit être réfléchi, la somme de CHF 5.00 par paroissien avait été effectivement pensée afin de les impliquer. Des paroisses comptent peu de paroissiens mais avec de bons revenus et d'autres comptent un plus grand nombre de paroissiens mais disposent de plus petits revenus. Elle relève que bien évidemment le nombre de paroissiens fluctue et la tendance est à la baisse pour toutes les paroisses et non pas pour une seule ce qui fait qu'il y a quand même une égalité de traitement.

---

## 9. Communications

---

La parole est donnée à M. Philippe Paroz, président du CSJ, qui informe que les communications feront l'objet de plusieurs points.

**Connexion 3d** : M. Paroz informe que M. Daniel de Roche a remis son mandat car il approche de la retraite, il tient ici à le remercier de son engagement ainsi que de tout le travail accompli en faveur de la jeunesse de notre arrondissement. M. Quentin Jeanneret assumera la présidence par intérim, il le remercie également de bien vouloir se mettre à disposition. La vice-présidence, par intérim également, sera co-assumée par Mme Marie-Laure Krafft et M. Daniel Reusser, merci également à eux. Mme Leila Sieber a démissionné de son poste d'animatrice de jeunesse et une personne est recherchée afin de lui succéder.

**CSJ – élections** : M. Paroz informe que dans une année 4 membres du CSJ arriveront au terme de leur mandat et il faudra les remplacer. Il rappelle que les membres du CSJ peuvent fonctionner durant deux législatures d'une durée de 4 ans chacune. L'appel est lancé en vue de rechercher des candidats susceptibles d'accepter de rejoindre l'équipe du CSJ. Les élections auront lieu lors du synode d'automne de cette année. Il profite de remercier les membres du CSJ de tout le travail effectué.

**Historique des paroisses** : M. Jean Schwalm est l'auteur d'une brochure « L'Eglise aux 41 clochers : 100 ans de vie commune 1887-1986 Histoire du synode de l'arrondissement jurassien de l'Eglise réformée évangélique de l'Union synodale Berne-Jura ». M. Philippe Maire aimerait réactualiser cette brochure et à cet effet il s'est approché des paroisses afin d'obtenir des informations telles que fusions, collaborations etc. ainsi que des renseignements sur les parcours des

pasteurs. M. Paroz encourage les paroisses à collaborer avec M. Maire.

- **Mme Michèle Morier-Genoud** remarque que le questionnaire envoyé par M. Maire aux paroisses se réfère uniquement aux pasteurs, elle pense qu'il faudrait intégrer dans la liste que désire dresser M. Maire les équipes de collaboratrices et collaborateurs fournissant un travail considérable auprès de nos paroisses.

Cette remarque a déjà été transmise à M. Maire.

**Questionnaire** : M. Paroz rappelle le questionnaire d'enquête de satisfaction portant sur les journaux Réformés, Ensemble et sur le Centre de Sornetan que le CSJ a fait parvenir aux paroisses ainsi qu'aux pasteurs-es. Le délai de renvoi est maintenant échu.

- **Convocation au synode d'arrondissement** : M. Paroz informe que l'envoi de l'invitation au présent synode avec les annexes pesant 19 gr de trop, le coût de cet envoi s'est monté à CHF 800.00.

Afin de faire des économies, de papier et de frais d'expédition, le CSJ aimerait lancer l'idée de mettre à disposition sur le site internet les différents documents.

- **Mme Evelyne Hiltbrand** rappelle que ce sujet a déjà été évoqué lors de précédents synodes, elle relève que pour la paroisse de Tramelan les enveloppes ont été glissées dans les boîtes à lettres par la secrétaire et elle tient à la remercier de son geste. Elle se déclare favorable à ce que des documents soient accessibles sur une plateforme avec un mot de passe commun par exemple.

- **M. Pierre Ammann** anticipe sur l'ordre du jour de l'assemblée générale du CSP. Le CSP est prêt à assumer un envoi séparé, le rapport de gestion du CSP étant relativement volumineux. Il trouve qu'il y a des économies qui peuvent faire sens et d'autres pas. Les paroisses recevant un rapport de gestion du CSP peuvent sans autres demander des exemplaires supplémentaires. Il indique

qu'il préfère lire les rapports envoyés en version papier que ceux reçus dans une boîte mail.

D'autre part il relève que La Poste c'est aussi des collaboratrices et collaborateurs, les CHF 800.00 nourrissent aussi des gens qui travaillent.

- **M. Philippe Paroz** indique que les paroisses qui souhaiteraient avoir des documents peuvent le demander par mail au CSJ.

- **Mme Sarah Nicolet** relève qu'il n'y a pas seulement l'aspect économique qui entre en jeu mais également celui de l'écologie en termes de consommation de papier et autres. Elle pense qu'il faudrait donner la possibilité et le choix aux paroisses de recevoir les documents par voie électronique si elles le désirent.

- **M. Jean-Pierre Perrenoud** demande s'il ne serait pas possible d'établir un document résumant l'essentiel des rapports et offrir la possibilité d'obtenir les rapports dans leur intégralité à ceux qui aimeraient avoir une information plus complète.

- **Mme Mariette Montavon** trouve qu'il ne serait pas nécessaire de recevoir un rapport rédigé en deux langues.

- **M. Marc Seiler** indique que la difficulté est que les rapports ne sont pas seulement destinés aux délégués mais également à d'autres collectivités. Ce sont plus de 1000 exemplaires qui sont distribués. Il pense qu'établir un résumé des rapports demanderait un travail supplémentaire et compliquerait la démarche. Pour lui, il est tout à fait clair qu'il faudra transmettre les documents par voie informatique.

- **M. Jean-Philippe Marti**, président du comité du CSP, rappelle que le CSP est une institution bilingue employant des collaborateurs de langue allemande. La succursale de Bienne est en majorité alémanique et c'est aussi par égard pour eux que les documents sont transmis dans leur langue. D'autre part, il rappelle la Fondation pour la pastorale des réformés alémaniques dans le Jura

bernois qui fait partie de notre arrondissement et dont les membres sont représentés au sein du synode. Il relève qu'étant donné que le rapport est imprimé recto-verso (un côté en français et l'autre en allemand) celui-ci compterait le même nombre de pages.

- **M. Pierre Ammann** rappelle que le papier se conserve beaucoup plus longtemps que les informations électroniques.

- **Mme Michèle Morier-Genoud** remarque que chaque paroisse reçoit une enveloppe supplémentaire contenant tous les documents, elle avoue que la deuxième enveloppe va directement à la corbeille.

- **M. Philippe Kneubühler** indique qu'avec sa nomination de conseiller synodal il a dû démissionner de la vice-présidence de la Pastorale cantonale et c'est dorénavant Mme Marie-Laure Krafft-Golay qui lui a succédé et il tient à l'en remercier. Il donne ensuite quelques informations :

**Fusion des œuvres** : au niveau Suisse les œuvres sont en train d'étudier une éventuelle fusion entre PPP/EPER et Terre Nouvelle, ce sujet est très complexe et pose des problèmes aux œuvres des Églises. Cette fusion fait craindre une disparition du paysage de ces œuvres.

**Services funèbres présidés par un diacre** : La paroisse de la Neuveville a engagé un diacre avec l'intention de lui demander de présider les services funèbres. Or, selon le règlement ecclésiastique cela n'est pas possible. La paroisse de la Neuveville envisage une intervention par le biais de la Fraction jurassienne au Synode cantonal afin d'obtenir une exception romande qui permette aux diacres francophones de présider les services funèbres. Cette demande est en cours d'examen.

**Transfert du corps pastoral de l'Etat à l'Eglise** : Le grand sujet au Conseil synodal est de faire en sorte qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 les pasteurs soient bien accueillis au sein de l'Eglise.

Un certain nombre de commissions étudie les règlements et les mesures qui

doivent être prises pour que la passation de l'Etat à l'Eglise se passe le mieux possible. M. Kneubühler est confiant même s'il reste encore beaucoup de travail. Une cérémonie officielle de passation du corps pastoral de l'Etat à l'Eglise aura lieu à la Collégiale de Berne au mois de décembre de cette année.

- **Mme Sylvianne Zulauf Catalfamo**, présidente de la commission migration, désire donner quelques informations :

Le rapport du Goûter et point conseil pour demandeurs d'asile à l'aide d'urgence et personnes sans-papiers, qui fête cette année ses 10 ans d'existence à Bienne, est à disposition à la sortie de la salle.

Deux pétitions importantes sont actuellement en ligne sur le site de refbejuso, il s'agit :

- **Un apprentissage – un avenir**  
Pour que les jeunes débuté-e-s de l'asile puissent poursuivre et achever leur formation
- **La solidarité n'est pas un crime**  
Elle doit être encouragée et non réprimée.

Mme Zulauf Catalfamo encourage les délégués à signer ces deux pétitions qu'ils trouveront à la sortie de la salle.

- **M. Raphaël Schaer** désire rebondir sur l'information donnée tout à l'heure par M. Kneubühler concernant la problématique des œuvres des Eglises. Il remarque que la fusion est donnée comme solution à tous les maux, il pense qu'il aurait fallu depuis un certain temps réfléchir aux problématiques et conséquences financières et au fait que des projets ne pourront pas être mis sur pied.

Le Conseil synodal va très certainement suivre de très près cette situation. Il constate que l'on ne planifie pas et on ne réfléchit pas à long terme et on cherche des solutions lorsque le problème est présent, et cette manière de faire pénalise les paroissiens et les paroisses parce que finalement les ressources financières se trouvent parmi eux.

Concernant les œuvres des Eglises et la cible, il indique que comprendre comment cela fonctionne c'est très



important. Il craint qu'avec une fusion plus personne ne sache exactement de quoi il s'agit, des experts et des spécialistes seront nommés pour accompagner la fusion. Il attire l'attention sur le fait que lorsqu'on occupe une fonction dans l'Eglise, il faut se projeter et on ne cherche pas des solutions à des problèmes immédiats.

---

## 10. Interventions parlementaires

- **Postulat du pasteur David Giauque**
  - **Motion du pasteur David Giauque**
- 

### Postulat du pasteur David Giauque

Les délégués ont reçu le postulat du pasteur David Giauque « Quelle organisation pour la relève pastorale »

La parole est donnée à **M. David Giauque** qui explique qu'au départ il s'agissait d'une motion demandant au CSJ d'intervenir auprès de la CER pour modifier l'entrée en stage qui selon la nouvelle formule offre la possibilité d'entrer en stage tous les 2 ans seulement et entraîne un décalage unique en Suisse entre la fin des études, ayant en principe lieu à l'été, et le début du stage, qui a lieu désormais au printemps. Il est important que les paroisses et les délégués puissent comprendre l'organisation du stage romand, mais aussi quelle stratégie est à l'œuvre pour la relève dans notre Eglise. M. Marc Balz, président de la Commission des stages (COMSTA), a indiqué qu'avant de demander des modifications il faudrait savoir si les paroisses, les pasteur-s-es et les délégués sont au courant de l'organisation de la relève pastorale.

Par ce postulat il est demandé au CSJ de répondre aux questions telles que « les stages tous les 2 ans ? Y aura-t-il des pasteurs dans quelques années ? Des soutiens aux étudiants sont-ils prévus ? » Le nombre de postes pastoraux qui seront mis au concours

ces prochaines années semble plus grand que celui des personnes potentielles à nommer.

- **Mme Marie-Laure Krafft Golay**, pasteure régionale, responsable romande des stages à l'OPF et engagée par la CER, intervient en donnant quelques informations.

La première raison d'offrir la possibilité d'entrer en stage tous les deux ans n'est pas une mesure d'économie mais résulte de la mise sur pied d'un système extrêmement complexe d'harmonisation de la formation pastorale et diaconale au niveau des églises de la CER.

Elle explique concrètement la manière dont cela va se passer pour la prochaine volée de pasteurs et de diacres.

La formation diaconale a été modifiée, dorénavant les diacres reçoivent une première partie de formation en cours d'emploi, cette formation précède le stage. La prochaine volée de diacres va déposer sa candidature d'ici la fin de l'année et pour ceux qui seront pris vont commencer leur formation début juin 2020. Cette formation se compose de 16 jours de cours sanctionnés par un examen débouchant sur un certificat. Pendant ce temps les pasteur-s-es finissent leurs études, leur Master en théologie, et ce qui a été harmonisé au niveau romand, c'est l'entrée en stage des diacres et des pasteur-s-es conjointement en mars 2021. Ce qui a rendu le système très complexe c'est le tuilage de ces deux formations et le peu de moyens mis à disposition de l'OPF pour assumer ces démarches. Pour l'Eglise réformée bernoise, dans un souci de respect des deux parties linguistiques de notre Eglise, une commission des stages, présidée par M. Marc Balz, a été maintenue mais est en lien et collabore avec la Commission romande des stages et de la formation.

Le système n'est en place que depuis 2015 et il est bien clair qu'il demande des évaluations. Le rapprochement entre la commission des stages de l'Eglise bernoise et la commission romande des stages est en cours.

Des règlements sont en cours d'élaboration pour un rapprochement juridique et réglementaire de ces deux

commissions de stages afin d'assurer un travail et une bonne collaboration pour les deux associations avec un réel souci d'éviter des disparités et des inégalités. Le souci de la relève pastorale est porté par l'ensemble de la CER, le problème se rencontre partout.

Si tout va bien en 2021, nous devrions accueillir 5 stagiaires dans notre arrondissement, il faudra donc trouver des maîtres de stage et des personnes prêtes à s'engager pour les encadrer dans leur formation.

- **M. Marc Seiler** espère pouvoir garder encore un moment le fait que le stage pratique ait lieu dans le cursus universitaire. Il trouve le système bernois excellent, le stage pratique à la fois supervisé par l'université et par les maîtres de stage fonctionne très bien.

- **M. Philippe Kneubühler** précise que le changement des rapports de travail des pasteur-s-es ne modifie en rien la formation.

- **M. Philippe Paroz** pour une question de procédure indique que M. David Giauque a déposé un postulat dans les délais, la parole lui a été donnée afin de le présenter. Il trouve la remarque pertinente et s'engage à donner toutes les explications nécessaires lors du synode d'automne.

La discussion est close et il est passé au vote et c'est à la majorité, un avis contraire et aucune abstention que le postulat est adopté.

### **Motion du pasteur David Giauque**

En sa qualité de motionnaire il est donné la possibilité à M. David Giauque de développer la motion déposée « Pour des rapports de travail en français lors de la reprise des emplois par l'Eglise en 2020 ». Il demande au CSJ de rappeler formellement au Conseil synodal la nécessité de la traduction correcte des documents envoyés aux francophones et d'adresser des réponses en français aux correspondances soumises dans cette langue. En 2020, l'Eglise cantonale deviendra l'employeur des pasteurs, il

souhaite que lors de ce transfert de compétences entre le canton et l'Eglise, il soit porté un soin tout particulier à la langue employée dans les rapports de travail. M. David Giauque informe que lors de la conférence pastorale qui s'est réunie à Bienne la semaine dernière, la question a été posée du remplacement du délégué aux affaires ecclésiastiques, M. Martin Koelbing, et la réponse a été que la personne qui sera engagée sera bilingue, or il a constaté que les offres d'emploi au sein de notre Eglise ne sont rédigées qu'en langue allemande, une seule l'était en langue française. Il a même remarqué que le poste proposé à 90 % ne demande pas au candidat la maîtrise du français et ce poste est subordonné à M. Stephan Hagenow qui ne parle pas français.

Il est déçu car la réponse donnée par M. Zeller, président du Conseil synodal, ne correspond pas à la réalité.

L'objet de la motion est de rappeler que pour la plupart des documents un effort est à faire, l'effort est constant mais il y a une marge de progression possible. Il pense qu'il faut changer la culture, et que le CSJ rappelle à notre Eglise que nous existons et qu'il faut en tenir compte.

- **Mme Solveig Perret** intervient en précisant que pour avoir travaillé avec M. Stephan Hagenow elle peut confirmer qu'il n'a pas de problème de compréhension du français, elle trouve que la collaboration avec lui est agréable.

- **M. Philippe Paroz** ne partage pas tout à fait le point de vue de M. David Giauque à propos de M. Zeller. Il relève que lors de séances auxquelles il assiste et où, avant la venue de M. Philippe Kneubühler, il était seul romand, la séance se déroule en français et il trouve cela fort sympathique. M. Paroz partage l'avis de M. Giauque quant à la marge de progression, c'est pourquoi il propose d'accepter sa motion. Le CSJ décidera encore sous quelle forme il interviendra auprès des instances à Berne afin de souligner l'importance nécessaire et souhaitée de la langue française dans les rapports lors du transfert du corps pastoral de l'Etat à l'Eglise mais

également d'ordre général. M. Paroz tient à souligner l'excellent travail de traduction de M. Bertrand Baumann, il rappelle que celui-ci a été lourdement atteint dans sa santé provoquant de longues absences dans son travail, cela peut expliquer quelques lacunes dans la traduction des documents. Dans l'ensemble son expérience n'est pas aussi catastrophique que celle dépeinte et ressentie par M. David Giauque.

- **M. Reto Gmünder**, membre de la Fraction jurassienne auprès du Synode, est plutôt de ceux qui rappellent aux collègues germanophones la partie francophone et le bilinguisme dans notre Eglise mais néanmoins il aimerait inviter le synode à ne pas voir que le verre à moitié vide mais également à moitié plein. Le service de traduction abat un travail considérable et fournit un travail excellent. Le changement de la loi sur l'Eglise fait qu'il y a un nombre important de règlements à établir ou à adapter et qu'il s'agit d'un travail titanesque de traduction qui est fait par les traducteurs. Cela engendre bien évidemment des frais. Notre arrondissement a un statut spécial avec des droits qui ne sont pas accordés à d'autres arrondissements, des tâches sont déléguées au CSJ et décentralisées pour la partie francophone. Le revers de la médaille de cette décentralisation est que les bureaux à Berne sont de ce fait essentiellement alémaniques.

Il est possible de regretter que les employés de la maison de l'Eglise à Berne soient germanophones mais vouloir la décentralisation des tâches dans notre région et en plus attendre que ceux qui travaillent à la maison de l'Eglise soient parfaitement bilingues est quelque peu exagéré. M. Gmünder rappelle que le Synode est pour tout le monde, la fraction jurassienne existe, elle pourrait être mieux étoffée. M. Gmünder pense que ce n'est pas de passer par le CSJ qui est le chemin le plus judicieux étant donné que nous sommes représentés par la délégation jurassienne. Nous avons une représentante dans la commission de gestion et un membre au Conseil synodal francophone. Les chemins pour

veiller à ce que notre Eglise maintienne le bilinguisme sont suffisants et personnellement il votera contre cette motion.

- M. Raphael Schaer, membre de la Fraction jurassienne auprès du Synode, appuie totalement la prise de position de M. Reto Gmünder. La Fraction jurassienne s'engage pour que le bilinguisme des Eglises refbejuso soit une réalité. Il pense qu'il faudrait éviter de réagir de manière épidermique à cette situation, qu'il comprend par ailleurs très bien, mais le moyen proposé n'est pas adapté pour atteindre l'objectif voulu. Favoriser les contacts avec les députés et les personnes siégeant dans les commissions à Berne serait plus efficace et permettrait de consolider la position du CSJ. Il votera également contre cette motion.

- **M. Pierre Ammann**, membre de la Fraction jurassienne auprès du Synode, est en partie du même avis que MM. Gmünder et Schaer mais il pense qu'il faut distinguer deux choses. La première est le passage du rôle d'employeur du canton de Berne à notre Eglise, le passage est de l'éléphant vers la souris. Les ressources du canton de Berne en matière de bilinguisme n'ont aucune commune comparaison avec les ressources extrêmement limitées actuellement des Eglises Berne-Jura-Soleure. D'un côté il donne raison à M. David Giauque, par rapport au souci que celui-ci exprime que notre Eglise soit en mesure le 1<sup>er</sup> janvier 2020 de traiter son personnel francophone de manière aussi professionnelle que le fait actuellement et depuis longtemps le service du canton de Berne. Actuellement la dotation en personnel de notre Eglise Berne-Jura-Soleure ne permet guère, à son avis, de relever ce défi. Il pense que la situation a été totalement sous-estimée, il doute que tout soit maîtrisé, et pour sa part il s'inquiéterait davantage.

Il compte sur notre conseiller synodal pour s'en préoccuper et il est persuadé qu'il en a le souci, alors si le conseiller synodal dit, qu'adopter cette motion va lui donner des moyens d'agir, M. Ammann votera en faveur de cette

motion, par contre s'il incite à ne rien entreprendre car il s'en occupe déjà il refusera cette motion.

- **Mme Françoise Zwahlen Gerber**, en sa qualité de présidente de paroisse, a déjà été confrontée à des documents tels que les cahiers des charges des pasteurs reçus en langue allemande. Elle demande à qui s'adresser lors de documents reçus en langue allemande et qu'il faudrait traduire ou quelque chose qui ne fonctionne pas ? Au CSJ qui transmettra la demande à qui de droit ou faut-il s'adresser directement à la députation ?

- **Mme Béatrix Ogi** informe qu'elle a l'avantage d'être bilingue, lors de l'engagement des personnes qui vont avoir un vis-à-vis pratiquant une autre langue, il est important de veiller à ce qu'elles aient au minimum la capacité de s'exprimer dans l'autre langue. Les paroisses mais également les professionnels ont besoin d'avoir un répondant les comprenant et pouvant répondre à leurs questions.

- **M. Daniel de Roche** a exercé durant 30 ans dans le canton de Fribourg dont la population représente 2/3 pour la partie alémanique tandis que le tiers restant représente la partie francophone. Il a pratiqué le bilinguisme qui est source de frais mais surtout de fragilité de communication car il n'est jamais sûr que l'on ait compris ce que l'autre a voulu dire. Il pense qu'il faut se préoccuper et être attentif à cette fragilisation. Il est d'avis très partagé quant à cette motion, il pense qu'il faut aborder le sujet en pratiquant la séduction et non pas de manière frontale qui irait à l'encontre de notre demande.

- **M. Marc Seiler** remarque que les députés de la Fraction jurassienne au Synode sont plutôt contre la motion tandis que le CSJ la défend et n'a comme ressource que de rencontrer la députation et lui demander de bien vouloir porter cette motion. Il pense que la divergence d'opinions pourrait poser un problème.

- **M. Pascal Flotron** indique que de 1984 à 1988 il a été responsable du bilinguisme au sein du canton de Berne concernant les lois sur le travail auprès de la Chancellerie. Il rend attentif à la traduction qui peut se révéler problématique car il ne s'agit pas seulement de traduire des mots mais des idées. Afin d'illustrer son propos il prend l'exemple des panneaux des CFF interdisant de traverser les voies, il est indiqué en français « Danger de mort » et en allemand « Lebensgefahr », en français que risque-t-on ? « la mort » et en allemand qu'est-ce qui est mis en danger ? « la vie ».

- **M. Philippe Kneubühler** rappelle que la motion se situe dans les trois premières lignes « Le synode demande au CSJ de rappeler formellement au Conseil synodal la nécessité de la traduction correcte des documents envoyés aux francophones et d'adresser des réponses en français aux correspondances soumises dans cette langue ». Sa position est celle du conseiller synodal francophone qui a besoin de soutien, si ce soutien lui est apporté par le synode il aura plus de poids. Que l'on nous réponde dans notre langue lorsque nous soumettons une demande est un minimum dans un canton qui est constitutionnellement bilingue. Il pense que les francophones doivent être pris au sérieux et qu'ils ont des droits et ne sont pas des citoyens de seconde zone. Il est choqué que la mise au concours du poste de la personne qui sera appelée à s'occuper des pasteurs des Eglises Berne-Jura-Soleure ne le soit qu'en langue allemande et qu'il ne soit pas demandé au candidat de maîtriser le français. La seule mise au concours en langue française émane de son département. C'est celle du chef ou de la cheffe du secteur de la Catéchèse et dans le profil recherché il y est mentionné la maîtrise parfaite de l'expression écrite et orale en langue allemande ainsi qu'une bonne maîtrise de la langue française (niveau C1). Pour toutes ces raisons il propose de soutenir cette motion.

- **M. Raphaël Schaer** indique que suite à l'intervention du conseiller synodal il va appuyer cette motion. Toutefois il pense que le CSJ devrait lui-même se positionner et éventuellement trouver en son sein une personne responsable du bilinguisme et qui puisse jouer l'interface entre Berne et la partie francophone et cette personne pourrait également s'occuper de tout l'aspect lié aux changements auxquels nous serons confrontés.

- **M. David Giauque** prend note de tout ce qui a été dit, il tient à souligner également que le service de traduction fait un travail de grande qualité. Il y a donc beaucoup de choses qui fonctionnent mais aussi un certain nombre pour lesquelles il reste une marge de progression. Il a déposé la motion en question auprès du synode plutôt que de s'adresser à la députation car s'adresser au Conseil synodal en passant par le CSJ lui paraissait la voie la plus simple.

Sur la manière de faire la demande il est tout à fait d'accord avec l'intervention de M. Daniel de Roche et pense qu'il ne faut pas aborder ce souci de manière frontale mais avec tact.

- **Mme Marie-Laure Krafft-Golay** aimerait rappeler que les liens entre les paroisses et Berne sont du ressort des pasteur-s-es régionaux, ils sont les premiers répondants des paroisses et ce rôle a été renforcé dans ce sens.

- **M. Philippe Paroz** rappelle que la mission qui est celle du CSJ est d'animer l'arrondissement. M. Raphael Schaer donne des compétences au CSJ qu'il n'a pas. Le CSJ n'est pas l'intermédiaire entre les paroisses, les pasteur-s-es et le Conseil synodal, ceci est le rôle des pasteur-s-es régionaux comme soulevé précédemment. Toutefois c'est bien évident que le CSJ offre son aide aux paroisses dans la mesure de ses compétences.

- **M. Carmelo Catalfamo** indique que l'on ne peut pas demander plus de traductions en français et réclamer qu'un

rapport de gestion soit rédigé dans les deux langues.

La discussion est close et il est passé au vote et c'est à la majorité avec deux avis contraires et une abstention que la motion est acceptée.

---

## 11. Divers et imprévus

---

- **Mme Christiane Rufer**, paroisse de la Neuveville, remplace Mme Marlène Frochaux, elle a été chargée par le conseil de paroisse de la Neuveville de parler du problème que leur paroisse rencontre au sujet des services funèbres qui ne peuvent être présidés par un diacre. M. Philippe Kneubühler en a parlé dans ce synode en donnant des informations au sujet du règlement ecclésiastique qui ne le permet pas. La paroisse de la Neuveville demande le soutien d'autres paroisses qui pourraient rencontrer le même souci. C'est pour cette raison que le conseil de paroisse de la Neuveville souhaitait que sa demande soit connue dans l'arrondissement et qu'elle obtienne le soutien le plus large possible.

- **Mme Lucie Schwab** relève que les horaires du secrétariat du CSJ sont certes mentionnés sur son site internet, toutefois elle suggère qu'un répondeur soit installé donnant les heures de présence de la secrétaire et en dehors des horaires permettant de laisser un message.

- **Mme Sarah Nicolet** indique que les paroisses ont été encouragées à participer à la longue nuit des Eglises qui aura lieu la nuit du 5 au 6 juin 2020, or il y a télescopage malheureux des dates avec le synode de printemps.

- **M. Philippe Paroz** ajoute que l'assemblée de la CER a également lieu le 6 juin 2020. Avec l'accord des délégués le CSJ souhaiterait reporter le synode de printemps d'une semaine.

- **M. Willy Mathez** ajoute que la fête des enfants 2020 a été annoncée et doit avoir lieu également le 6 juin, il remercie

le CSJ de bien vouloir reporter le synode de printemps à une autre date.

**La présidente** passe la parole à **M. Philippe Paroz** qui rappelle que les délégués avaient souhaité qu'un intermède soit intégré à la partie administrative des synodes. Le synode a le plaisir d'accueillir Mme Messerli Sylvianne, directrice de Mémoires d'Ici, qui va présenter aux délégués des documents réunis par le pasteur Théophile Rémy Frêne, ces documents ont été numérisés.

- **Mme Sylvianne Messerli** remercie le CSJ de lui donner l'occasion de présenter le manuscrit fascinant établi par le pasteur Théophile Rémy Frêne. Le manuscrit dont va parler Mme Messerli apparaît en couverture du rapport annuel 2018 du CSJ. Il est conservé auprès de Mémoires d'Ici à Saint-Imier, il appartient au Synode de l'Arrondissement ecclésiastique du Jura de l'Union synodale réformée évangélique Berne-Jura et compte 730 pages. Mme Messerli informe qu'il peut être consulté sur le site [www.e-codices.ch](http://www.e-codices.ch) qui est la bibliothèque virtuelle des manuscrits en Suisse. Elle aimerait que les délégués aient le goût d'aller le lire suite à son intervention de ce jour.

Ce manuscrit est le deuxième manuscrit appartenant au synode et à avoir été numérisé par Mémoires d'Ici et à pouvoir être consulté sur la bibliothèque virtuelle. Le premier est le recueil des procès et des confessions pour des faits de sorcellerie. Cette mise en ligne de tels documents a suscité des travaux de Master, plusieurs étudiants ont déjà travaillé sur ces documents et actuellement un doctorat est en voie d'élaboration sur le manuscrit présenté aujourd'hui.

Le pasteur Frêne, dont le sentier qui porte son nom est connu dans la région. Il a été pasteur à Tavannes avec des liens du côté de Bellelay.

L'image d'une carte dessinée par le pasteur Frêne est projetée et elle encourage les délégués à aller la consulter en zoomant. Elle avoue être

fascinée par cette carte datant de 1787 et couvrant notre région.

Le manuscrit regroupe des mémoires, de la correspondance, de nombreux actes ou encore des listes qui révèlent l'activité érudite multiforme du pasteur, se déployant surtout dans les domaines de l'histoire, de la géographie ou de la politique. Le recueil permet de saisir ses intérêts plus personnels.

Mme Messerli indique qu'il y a dans ce manuscrit quantité d'informations et notamment dans le journal de correspondance qui relate, par exemple, la différence en variation du thermomètre à l'heure de midi entre Perles et Courtelary sur une durée de plusieurs mois.

Il y est relevé entre-autres la phrase suivante : « *En marchant ni trop vite ni trop lentement il y a de Tavannes à Reconvilier 20 minutes et de Reconvilier à Malleray 55 minutes, de Malleray à Bévillard 15 minutes* » et il continue de cette manière à décrire la région.

Elle appuie la demande de M. Philippe Maire qui s'est approché des paroisses afin d'obtenir des informations permettant de réactualiser des documents établis par les pasteurs.

Ce manuscrit va aborder quasi toutes les paroisses qui sont représentées aujourd'hui à ce synode.

Elle cite encore l'exemple du plus illustre corsaire qui soit, Jean Barth, qui est cité comme né à Corban. Le pasteur Frêne a demandé des renseignements au sujet du lieu de naissance de Jean Barth et finalement il semble qu'il soit né ailleurs.

Le pasteur Frêne est le beau-père du doyen Morel, plusieurs des informations recueillies par le pasteur Frêne ont été reprises par Charles-Ferdinand Morel dans son *Abrégé de l'histoire et de la statistique du ci-devant Evêché de Bâle*.

Mme Messerli donne connaissance d'une lettre écrite à Mr. Le Major Grandwiller datée du 30 mai 1784 par Donzel des Breuleux. La lettre de ce jeune homme relate la traversée jusqu'au Cap et dans laquelle il dit « je

*vous envoie par cette même occasion une peau de zèbre. Vous n'aurez plus qu'à la coudre et la faire remplir et vous pourrez la faire voir à vos amis... ».* Dans cette lettre on peut voir toute l'ouverture au monde d'un jeune homme des Breuleux qui va décrire ce qu'il découvre. Il a trouvé *la rivière des éléphants dans la vallée grande à peu près de celle de Saint-Imier.* Il est important de conserver dans les archives de tels documents permettant ainsi à des chercheurs de pouvoir les consulter. Le pasteur Frêne va travailler de plusieurs façons et il a utilisé le réseau des pasteurs d'une part et d'autre part il va passer d'une archive à l'autre afin de faire des copies d'originaux.

Dans une lettre datée de 1768 de Monsieur Laubscher, géomètre dans notre région, un petit schéma explique comment faire pour calculer la hauteur du Chasseral.

Dans un document daté du 18 10 1733 il est relaté les mauvais traitements à l'égard du pasteur du lieu de la part de ses propres paroissiens à Vauffelin. *« Je ne fus pas plutôt arrivé à dix pas près de la troupe de mes bourreaux que Daniel Huguelet s'en étant détaché me vint saisir par la perruque, me donna quelques coups à la tête et voyant qu'il se préparait à m'en donner de nouveaux et que ses complices s'avançaient pour m'en charger aussi, je me détachai de ses mains et pris la fuite en lui laissant ma perruque et mon manteau qu'il m'arracha en tentant de me retenir. Comme j'étais suivi de près par lui et par ses compagnons d'iniquité et que je désespérais de pouvoir échapper à leurs mains barbares, je pris le parti de tirer hors de ma poche un petit pistolet en leur disant que le premier qui avancerait pour me saisir je le tuerais. »* Les paroissiens se sont ligués afin de *relater fidèlement le tumulte scandaleux qui s'est passé le 18 octobre 1733 occasionné par M. Cellier, pasteur du*

*lieu, rédigé par écrit par ordre de la paroisse de Vauffelin pour répondre aux relations mensongères et diffamatoires semées par ledit pasteur... »* les paroissiens vont également se défendre en écrivant une lettre de 10 pages qu'ils vont publier dans le journal Mercure suisse de Neuchâtel. Mme Messerli donne lecture d'un extrait de cette lettre *« ..peut-être bien que dans la foule un homme fut poussé par d'autres qui heurta un peu le justicier mais pas les mains ni de volonté délibérée. Tout le monde qui prendra connaissance des vérités que ladite paroisse allègue sans surprise comment ledit Cellier eut l'audace de traiter ses auditeurs de brutaux et de barbares, puisque lui-même exerce les plus grandes brutalités et barbaries... le pasteur après être descendu de la chaire amorça un pistolet dans l'église en présence même dudit commissaire et en disant ces odieuses paroles que quand bien même il tuerait un homme il aurait de toute façon déjà la grâce de son Altesse. »*

Mme Messerli termine en encourageant les délégués à consulter le manuscrit du pasteur Frêne qui est mis en ligne avec une table des matières.

La présidente remercie vivement Mme Messerli de son passionnant exposé et propose aux délégués de l'applaudir.

La présidente adresse les remerciements au CSJ, à tous ceux qui se dévouent, au Centre de Sornetan et son équipe de son accueil chaleureux.

**Le prochain synode aura lieu :**

- **samedi 9 novembre 2019 à Porrentruy**

**La présidente remercie les délégués d'avoir bien voulu participer à ce synode et le lève à 10h50.**

La Présidente : Dominique Bocks

La secrétaire : Véronique Grosjean

Un scrutateur :